
Linguistique variationniste

Pierre Encrevé



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16554>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

Pagination : 646-650

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Pierre Encrevé, « Linguistique variationniste », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2004, mis en ligne le 01 mars 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16554>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Linguistique variationniste

Pierre Encrevé

Pierre Encrevé, directeur d'études

1. Sociolinguistique

- 1 LE séminaire a été consacré à un bilan détaillé des rapports entre « Bourdieu, la langue et la linguistique ». Bourdieu a commencé à élaborer sa sociologie du langage dans les années 1960. Au fil des textes on voit se préciser les concepts et se dessiner le système d'analyse qui vont conduire à *Ce que parler veut dire*, en 1982, dernier texte de Bourdieu exclusivement consacré à la sociologie de la langue et du langage, texte republié avec des compléments à l'automne 2001 sous le titre *Langage et pouvoir*. Le linguistique, rapidement pensé comme « capital », va ainsi se retrouver pris, dès le début des années 1970, dans l'« économie des biens symboliques », qui va favoriser l'apparition du concept de « marché linguistique » inséparablement lié à la « domination symbolique » et à sa « violence », consentie parce que socialement « légitime », ensemble de concepts qui apparaît systématisé dans les textes de 1975 (dans *Actes de la Recherche* 4,5-6) et 1977 (dans *Langue française* 34), réélaborés dans *Ce que parler veut dire*, où le concept d'« habitus », largement pensé au départ sur le modèle de la grammaire générative, sera complètement construit dans son application au langage comme « habitus linguistique ». C'est dans ces textes que Bourdieu établit la jonction entre la sociologie du langage, qu'il n'avait appliquée jusque-là qu'au système d'enseignement, et la linguistique générale, dont il analyse la connivence implicite qu'elle entretient avec ce système en fermant les yeux sur l'arbitraire culturel qui y règne, dès lors qu'avec Saussure elle définit la langue comme un trésor commun – reproche qui, on y reviendra, n'est pas recevable comme tel en dehors des langues écrites et enseignées scolairement. Indépendamment de cette polémique, largement inappropriée mais somme toute secondaire, contre la linguistique, l'important est que Bourdieu reconnaît explicitement que la grammaire intériorisée n'est pas réductible à l'habitus linguistique, et démontre que la question de la domination symbolique ne concerne pas

seulement ce que Saussure appelait la linguistique externe (la façon, par exemple, dont l'État et l'école s'emparent de la langue dit commune, légitimant les formes de la langue de ceux qui monopolisent de facto l'État à leur profit, et délégitimant sans appel les autres variantes) mais elle s'adresse directement à la question de la langue elle-même, la grammaire intériorisée. L'habitus linguistique intériorise les conditions sociales d'acquisition de la langue, et la grammaire du locuteur-auditeur est partiellement modelée par cette incorporation du social.

- 2 L'analyse développée par Bourdieu convient admirablement à l'objet auquel il pense, à l'époque où il le considère en réalité : le français « légitime » dans la France d'avant mai 1968. Mais elle se donne implicitement comme universelle et transhistorique, ce qui impose, pour bien l'entendre, un certain nombre de réélaborations... Car, parmi les cinq mille langues du monde, le cas du français en France est un cas particulier, qui rejoint celui de quelques autres, mais qui ne représentent qu'une infime minorité des langues du monde. Pour le Bourdieu de *Ce que parler veut dire*, qui s'appuie essentiellement sur son expérience et sur ses enquêtes de 1961-1962 en milieu étudiant, tout se passe comme si toute langue désignée comme telle par la linguistique possédait une écriture, s'appuyait sur un État, un système d'enseignement, des grammairiens, des dictionnaires, un marché linguistique unifié à son profit, et cetera. Or la majorité des linguistes ne travaillent pas sur des langues à État, à école et à écriture. Pourtant Bourdieu a raison, si l'on veut bien se donner la peine de transposer : la domination linguistique n'est pas limitée aux sociétés de classes monolingues (à supposer qu'il en existe) ; au contraire, chaque fois que linguistes ou sociolinguistes se sont donné la peine de décrire les langues par l'observation de communautés linguistiques, ils ont mis au jour des systèmes de variations linguistiques directement liées à la structuration sociale des communautés et donnant lieu à des phénomènes de domination linguistiques et de violence symbolique, aussi dominées ces langues et communautés soient-elles. D'ailleurs, aujourd'hui, en France, le français légitime, étatique, scolaire, bref « dominant » au sens de Bourdieu, est-il toujours la seule langue « dominante » ? Les exemples empiriques utilisés par Bourdieu en 1982 et l'ensemble alors considéré renvoient à la situation linguistique française antérieure aux années 1970, et la relecture de ces textes aujourd'hui impose une actualisation des données, et, partant, des analyses.
- 3 Trois aspects au moins doivent être pris en compte pour mesurer l'écart. D'abord, la place de l'anglais. C'est l'État français lui-même qui assure le développement de l'anglais en France, après avoir imposé le français à tous les petits Français par l'école primaire obligatoire depuis la fin du XIX^e siècle : l'allongement du temps scolaire c'est-à-dire l'instauration du collège puis du lycée obligatoires dans les années soixante, a conduit à l'imposition de facto d'un apprentissage de l'anglais à tous les enfants vivants en France. Le phénomène n'est pas propre à la France et son accélération prévue (apprentissage généralisé dès le primaire) est un effet direct de la mondialisation, en l'occurrence celle du marché linguistique, où la loi du marché joue au profit du capital linguistique dominant. L'État français, derrière ses vertueuses lignes Maginot linguistiques, constitutionnelles (article 2) et législatives (loi Bas-Lauriol, loi Toubon) censées défendre la langue dite de la République, n'a pu faire autrement, que de mettre son système d'enseignement au service d'une autre langue ; ce qui affaiblit en partie, désormais, la réalité et l'efficacité de la violence symbolique exercée par le français légitime dans le monde scolaire, ce français, quoique toujours dominant sur le marché

des institutions publiques, ne cessant de perdre des parts du marché du travail. Le passage lent mais régulier vers une situation de bilinguisme de fait, qui ne cesse de gagner du terrain dans la société française (dans les sphères économiques, scientifiques et artistiques notamment), attaque de plein fouet, en effet, l'arbitraire culturel visé par Bourdieu, qui reposait sur le monolinguisme autoritaire de l'État français relayé par l'idéologie linguistique française. D'où un réveil des revendications touchant les langues dites régionales, favorisé d'ailleurs par le contexte européen. La transformation officielle en 2003 de la Délégation générale de la langue française (ancien Comité de défense de la langue française) en Délégation générale à la langue française et aux langues de France est une traduction institutionnelle de cet affaiblissement de la violence symbolique qui avait partie liée avec le règne sans partage du français légitime.

- 4 D'autre part, la multiplication des langues issues de l'immigration présentes en France. Le volet linguistique de l'enquête famille menée par l'INED et l'INSEE à l'occasion du dernier recensement, sur un échantillon raisonné de 380 000 personnes, a fait apparaître une réalité insoupçonnée : interrogées sur l'identité des langues que leur parlaient leurs parents, les enquêtés ont inscrit plus de six mille noms différents de langues, ce qui, traité par les linguistes, se ramène à plus de quatre cents langues effectivement différentes (soit presque un dixième des langues vivantes connues). C'est dire que le multilinguisme en France a pris des proportions considérables, impliquant des foules de sous-marchés locaux ou familiaux.
- 5 Enfin, et compte tenu des deux points précédents, la place prise par la télévision dans la vie sociale en a fait, depuis une trentaine d'années, un vecteur essentiel de l'unification linguistique autour du français, au détriment des anciennes langues régionales métropolitaines, mais également des langues issues de l'immigration et même des langues de la « France d'outre-mer », aussi bien en métropole (créoles caribéens) que sur place. Cette évolution n'est pas sans effets dans l'ordre symbolique, puisque le système d'enseignement n'est plus la seule institution à unifier linguistiquement la société et que le mode d'action de la télévision comme « école » du français diffère sensiblement de ce que *La Reproduction* désigne comme l'Action pédagogique. Ces évolutions, qui complexifient considérablement la situation sociolinguistique française, se laissent pourtant parfaitement décrire dans le cadre de l'économie des échanges linguistiques élaborée par Pierre Bourdieu, et imposent toujours davantage aux linguistes soucieux du réel cognitif de penser des grammaires de locuteurs-auditeurs tous plus ou moins multilingues (au moins passifs), qui ne se laissent pas construire sans prise en compte des habitus des « sujets parlants ».
- 6 Le professeur Jean Widmer, de l'Université de Fribourg, a présenté la question de la politique linguistique de la Confédération helvétique, discutée dans la perspective d'une économie des biens symbolique fonctionnant dans un cadre opposé au cadre français, celui d'un multilinguisme institué, cadre précisément dans lequel Saussure a élaboré son concept de langue comme « trésor commun ».

Publications

- Avec R.-M. Lagrave, dir., *Travailler avec Bourdieu*, Paris, Flammarion, 2003, 364 p.
- Avec R.-M. Lagrave, « Mémoire du travail, mémoire au travail », dans *op. cit.*, p. 9-14.
- « Le prix de la parole », dans *op. cit.*, p. 257-266.
- « Une philosophie réaliste de la liberté », *AWAL*, 27-28, 2003, p. 23-27.

- Michel Rocard, *Rapport sur les camps de regroupements et autres textes sur la guerre d'Algérie*, édition critique (dir.), avec V. Duclert, Paris, Éditions des Mille et une nuits, 2003, 234 p.
- Avec V. Duclert, « Préface », *Michel Rocard, Rapport...*, *op. cit.*, p. 13-36.
- Avec M.-C. Miessner, dir., *Soulagés, L'œuvre imprimé*, Paris, BNF, 2003, 200 p.
- « Entretien avec Pierre Soulagés », dans *Soulagés...*, *op. cit.*, p. 11-30.
- « Gravures et peintures, Quatre notes en marge de l'entretien », dans *Soulagés...*, *op. cit.*, p. 42-55.
- « La langue de l'État et celle(s) du citoyen », *Informations sociales*, 109, 2003.

2. Langues, cultures, arts : y a-t-il des systèmes continentaux ? (avec Emmanuel Désveaux, *maître de conférences*, et Michel de Fornel, *directeur d'études*)

- 7 Cf. le compte rendu dans cette rubrique.

3. Le problème de l'interprétation (avec Jacques Aumont et Michel de Fornel, *directeurs d'études*)

- 8 Cf. le compte rendu à la rubrique Signes, formes, représentations.

INDEX

Thèmes : Linguistique, sémantique